

Les filières « porcs élevés sans antibiotiques » en France : caractéristiques, atouts, limites et perspectives

Projet européen ROADMAP

Christine ROGUET et Anne HEMONIC

Ifip-institut du porc, La Motte au Vicomte, 35651 Le Rheu, France

christine.roguet@ifip.asso.fr

Les filières « porcs élevés sans antibiotiques » en France : caractéristiques, atouts, limites et perspectives

Le projet européen ROADMAP vise à accompagner les transitions vers une utilisation prudente et responsable des antibiotiques en élevage. Il mobilise les sciences sociales et l'économie au côté des sciences animales et vétérinaires. Cet article présente les résultats du diagnostic réalisé dans ce cadre en 2020, à partir d'entretiens auprès (i) de 10 vétérinaires ou responsables qualité de cinq organisations de producteurs (OP), d'un transformateur et d'un distributeur, puis (ii) de 18 éleveurs dont la moitié en filière sans antibiotiques (SA). Il éclaire sur les pratiques et comportements des éleveurs en santé animale et usage d'antibiotiques, et sur le fonctionnement des filières SA : historique, partenaires, motivations, rémunération, volumes et contrôles. Les modes de calcul des quantités d'antibiotiques utilisées en élevage, lorsqu'il existe, sont hétérogènes entre OP ce qui ne permet pas de conclure sur des différences de niveaux d'usage entre élevages SA et hors SA adhérents à des OP différentes. Les filières SA développées par les acteurs de la filière depuis 10 ans répondent à des attentes sociétales et sécurisent les débouchés. Elles représentent environ 15% de la production française. La première motivation des éleveurs pour y entrer est économique : ils perçoivent une plus-value, variable selon les contraintes et leur degré d'approvisionnement auprès de leur OP. Contrairement au critère sans OGM, l'allégation SA ne fait l'objet d'aucune définition légale, conduisant à des cahiers des charges et étiquetages très divers. Leur simplification pourrait conduire à une segmentation en quatre filières : standard « Le Porc Français-Qualité et Traçabilité » (niveau d'entrée d'allégations harmonisées), sous certification de conformité des produits (CCP) (exigences supérieures), Label Rouge, BIO. Avec une seule CCP, chaque éleveur pourrait livrer plusieurs abattoirs ce qui contribuerait à un meilleur équilibre dans le rapport de force entre la production et l'aval de la filière.

“Antibiotic-free” pig supply schemes in France: characteristics, advantages, limits and prospects

The European project ROADMAP promotes transitions for prudent and responsible antimicrobial use in livestock farming. Besides animal and veterinary sciences, it uses social sciences and economics to analyse the structure of food and drug supply chains, as well as the practices, knowledge and behaviours of stakeholders involved in managing the health of farmed animals. This article presents results of the assessment carried out in this project in 2020, based on interviews with (i) 10 veterinarians or quality managers from five producer organizations (PO), a processor and a retailer, and then (ii) 18 pig farmers, half of them in an antibiotic (AB)-free scheme. It clarifies the practices and behaviours of breeders in animal-health management and use of antibiotics, as well as the AB-free private schemes. Methods for calculating the quantities of antibiotics used at the farm level, when it is done, vary among POs, which does not allow conclusions to be drawn about differences in use between AB-free and conventional farms belonging to different POs. The AB-free lines developed by the pig sector over the past 10 years meet societal expectations and secure outlets. They represent approximately 15% of French pig production. The main motivation of breeders to enter a scheme is economic: they perceive a bonus, which varies according to the constraints and their degree of supply from their PO. Unlike a GMO-free claim, the AB-free claim is not subject to any legal definition, leading to very diverse specifications and labelling. Simplifying them could lead to segmentation into four sectors: standard 'Le Porc Français-Qualité et Traçabilité (entry level of harmonized claims), under product conformity certification (CCP, upper levels), Label Rouge, and organic. With a single CCP, each breeder could deliver to several slaughterhouses, which would help improve the power balance.

INTRODUCTION

L'émergence et la propagation de la résistance aux antimicrobiens est amplifiée par l'utilisation inappropriée des antibiotiques. Il est donc nécessaire de lutter contre les infections bactériennes et d'utiliser les antibiotiques de façon plus responsable afin de préserver leur efficacité. La réduction des usages d'antibiotiques en élevage passe par l'activation de leviers, variables selon les pays, à différents niveaux, des politiques publiques (réglementations, plans de réduction, suivi et contrôle des usages, instruments économiques tels les taxes, prélèvements, subventions ou plus-values, financement de la recherche...), des filières (sensibilisation et formation des acteurs, cahiers des charges, soutien financier à l'amélioration des pratiques, communication auprès des consommateurs, traçabilité...) et des éleveurs (bonnes pratiques). En France, le premier plan EcoAntibio (2012-2016) a été un succès : les usages d'antibiotiques chez les animaux ont baissé de 37% pour un objectif initial fixé à -25 % (Anses, 2020). Dans le second plan EcoAntibio (2017-2021), l'objectif spécifique de réduction de 50% en cinq ans de l'exposition à la colistine en filière bovine, porcine et avicole a également été dépassé (-64%).

Lancé en 2019 pour quatre ans, le projet européen ROADMAP (www.roadmap-h2020.eu/) vise à favoriser les transitions vers une utilisation prudente des antibiotiques dans les filières bovines, porcines et avicoles. Il implique 16 instituts de recherche et 11 pays (France, Espagne, Italie, Pays-Bas, Danemark, Belgique, Grande-Bretagne, Suisse, Suède, Vietnam et Mozambique). Son originalité réside dans l'attention portée à l'étude des systèmes de décision en matière d'usage des antibiotiques tout au long des chaînes alimentaires et pharmaceutiques. Les sciences sociales et l'économie sont mobilisées, aux côtés des sciences animales et vétérinaires, pour analyser la structure des systèmes alimentaires et pharmaceutiques, et les pratiques et comportements des acteurs impliqués dans la gestion de la santé animale.

Cet article présente l'état des lieux, réalisé par l'Ifip pour le projet ROADMAP, des filières « porcs élevés sans antibiotiques » (SA) et des pratiques des éleveurs en termes de santé animale et d'usage d'antibiotiques en 2020 en France.

1. MATERIEL ET METHODES

Outre des données documentaires (sites internet des entreprises, presse professionnelle...), l'analyse des filières SA et des pratiques des éleveurs en termes de santé animale et d'usage d'antibiotiques a reposé sur deux séries d'entretiens, principalement par téléphone en raison du contexte sanitaire : 1) en juillet 2020 auprès de 10 vétérinaires ou responsables qualité de cinq organisations de producteurs (OP) (Cirhyo, Cooperl, Eureden, Porc Armor Evolution, Porvéo), représentant 55% de la production porcine française, d'un transformateur et d'un distributeur, 2) de septembre à décembre 2020, auprès de 18 éleveurs de porcs conventionnels, dont la moitié engagée dans une filière SA. Les coordonnées des éleveurs ont été fournies par les cinq OP : quatre éleveurs par OP (deux hors filière SA et deux en filière SA). Deux des 20 éleveurs proposés n'ont pas donné suite à notre demande d'entretien. Enregistrés et intégralement retranscrits, les 30 entretiens ont duré entre 33 et 105 min (76 min en moyenne). Si l'effectif d'élevages ne permet pas de réaliser des analyses statistiques, ni de tirer des généralités des résultats obtenus, ces entretiens sont très informatifs d'un point de vue qualitatif.

Les vétérinaires et responsables qualité ont été interrogés sur leur vision des principaux acteurs de la santé des porcs en France et de leurs rôles, les facteurs de réduction de l'utilisation des antibiotiques, les freins et les perspectives, les indicateurs de suivi de la santé des porcs et de l'usage des antibiotiques dont ils disposent, ainsi que sur les filières SA dans lesquelles est impliquée leur structure (partenaires, historique, volumes, contrôle, rémunération, commercialisation). Les éleveurs ont été invités à décrire leur exploitation (ateliers, taille, conduite, travail), leurs représentations et pratiques en termes de santé animale et d'usages d'antibiotiques (raisons, part des animaux traités, mesure des usages, évolutions et perspectives), les leviers et freins à la baisse de leurs usages d'antibiotiques, ainsi que leur expérience ou perception des filières SA.

2. RESULTATS ET DISCUSSION

2.1. Caractéristiques des élevages enquêtés

2.1.1. Pas de différence de structures et de résultats entre filières

Les 18 élevages enquêtés sont répartis dans les départements 01 (1 élevage), 03 (1), 10 (2), 22 (6), 29 (4), 56 (1), 44 (2) et 53 (1). Les dix élevages en filière SA ne se distinguent pas des huit autres par leur nombre de truies : des exploitations de taille inférieure et supérieure à la moyenne française coexistent dans les deux systèmes (Tableau 1). Parmi les élevages SA, certains ont des résultats techniques meilleurs que la moyenne nationale : un faible niveau d'usage d'antibiotiques est donc possible sans dégrader les performances techniques comme l'ont montré Collineau *et al.* (2018) et Poissonnet *et al.* (2021). Mais de bons résultats ne sont pas systématiques dans les élevages SA, certains pouvant présenter une situation sanitaire ou des conditions d'élevage moins bien maîtrisées.

Tableau 1 – Caractéristiques des élevages enquêtés

	Huit élevages hors filière SA			Dix élevages dans une filière SA			Moy France 2016
	Min	Max	Moy	Min	Max	Moy	
Nombre de truies	150	450	283,8 (n=8)	120	1500	521,5 (n=10)	230
Pertes sevrage-vente (%)	1,7	7,8	4,8 (n=7)	3,8	11,3	6,7 (n=8)	5,3
GMQ 8-115 (g/j)	664	738	707,0 (n=6)	628	724	681,7 (n=7)	706
IC 8-115	2,37	2,59	2,452 (n=6)	2,38	2,95	2,636 (n=7)	2,49

2.1.2. Le suivi des usages d'antibiotiques

La connaissance par les éleveurs de leurs quantités d'antibiotiques utilisées est plus ou moins précise selon le type d'information transmise par leurs conseillers techniques (OP et/ou vétérinaires). Certains analysent avec les éleveurs leurs dépenses de santé exprimées en €/100kg de carcasse mais ne calculent pas d'indicateurs spécifiques aux usages d'antibiotiques. D'autres utilisent un indicateur spécifique d'exposition aux antibiotiques, appelé ALEA (Animal Level of Exposure to Antimicrobials), calculé soit au cas par cas sur un échantillon d'élevages, soit de façon automatisée, en routine, sur tout ou partie de leurs élevages adhérents. Souvent, les ALEA ne sont pas calculés ou analysés pour les naisseurs-engraisseurs partiels (les ventes de porcelets induisant un biais), ni pour les post-sevrageurs-engraisseurs ni pour les élevages achetant des antibiotiques chez différents vétérinaires. Quand ils existent, les résultats d'ALEA sont transmis aux éleveurs une

fois par an ou tous les trimestres, avec possibilité de se comparer à la moyenne de l'OP. Mais le calcul de l'ALEA à l'échelle de l'élevage n'étant pas harmonisé au niveau national, les modes de calcul sont hétérogènes entre les structures, ce qui ne permet pas de comparaisons inter-OP. Dans cette étude, il est donc impossible de conclure sur des différences de quantités d'antibiotiques utilisées entre les élevages SA et les élevages conventionnels adhérents à des OP différentes. Par contre, la comparaison intra-OP est intéressante ; elle a notamment permis de mettre en évidence l'exemple d'un élevage hors filière SA avec un ALEA inférieur à celui d'un élevage SA, illustrant que des élevages peuvent avoir des usages d'antibiotiques très réduits, même sans obligation liée à un cahier des charges. Parmi les 18 élevages enquêtés, seuls six ont connaissance d'un ALEA calculé par leur vétérinaire. L'intérêt manifesté est alors varié : « *je ne fais pas attention à ça* » ou à l'inverse « *on le regarde régulièrement avec le vétérinaire. On fait le point sur l'utilisation de chaque antibiotique* ». Les 12 autres éleveurs ont plus l'habitude d'analyser leurs dépenses de santé enregistrées en GTE, ventilées en vaccins, antibiotiques, hormones, anti-parasitaires. Un point sur ces dépenses est fait à intervalles réguliers avec le vétérinaire « *pour se situer - sur la dépense globale et par poste, réfléchir aux moyens de les réduire et remettre en cause les habitudes et les automatismes* ».

Aujourd'hui, « *le calcul des ALEA individuels est un travail fastidieux* » indique un responsable qualité d'OP qui voudrait « *un système permettant la remontée automatique, dans un cloud, des données d'antibiotiques qu'ont les vétérinaires, pour ne pas avoir à aller les récupérer éleveur par éleveur auprès d'eux [...]* » et cherche « *comment standardiser le calcul pour répondre aux questions qui seront de plus en plus nombreuses* ».

Cette standardisation et centralisation nationales du calcul des usages d'antibiotiques par élevage, à partir des données des cessions par les vétérinaires, permettraient, selon certaines structures enquêtées, d'offrir une vision plus précise de la consommation des antibiotiques en porc que le calcul annuel fait par l'ANSES à partir des données de vente des laboratoires pharmaceutiques. C'est l'objectif du projet Calypso, lancé en 2019, d'organiser la remontée des cessions de médicaments vétérinaires contenant des substances antibiotiques, conformément à la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Le calcul des usages d'antibiotiques est aussi possible, et même plus précis, à partir des données sur les traitements directement enregistrés dans le registre d'élevage. Cette saisie est aujourd'hui encore largement manuelle donc inexploitable pour des études à large échelle alors que des logiciels proposent d'informatiser ce registre et de calculer des indicateurs d'usages, selon une standardisation validée par l'Ifip et l'Anses (démarche GVET).

2.1.3. Les types de traitements antibiotiques réalisés

Dans notre échantillon, des traitements préventifs sont réalisés dans cinq élevages hors filière SA et dans deux élevages SA à partir de 42 j (SA42J), soit sur les cochettes, les truies ou les porcelets. Les traitements collectifs métaphylactiques concernent un élevage SA42J (problèmes de diarrhées sur les porcelets en maternité) et cinq élevages hors filières SA. Ces résultats indiquent que, si des traitements collectifs sont parfois réalisés dans des élevages SA (« *On a essayé d'arrêter pendant une bonne année mais ça n'a pas fonctionné* »), leur fréquence semble moindre que dans les élevages hors SA. Les élevages SA enquêtés privilégient davantage les traitements curatifs, injectables et individuels qui concernent entre 0 et 30% des truies en lactation, 1 et 35% des porcelets en maternité, 0 et 3%

des porcelets sevrés, 0 et 2% des porcs en engraissement. Certains taux, autour de 30%, pourraient sembler élevés, mais ils restent souvent inférieurs à ceux pratiqués en cas de traitements collectifs préventifs et métaphylactiques et ils sont nécessaires, et même obligatoires, pour soigner les animaux malades. D'autres taux, nuls ou proches de zéro, peuvent à l'inverse paraître faibles. L'objectif n'est en effet pas de tomber dans l'excès de s'interdire totalement l'usage d'antibiotiques, comme l'ont parfois remarqué certains vétérinaires : « *Beaucoup d'éleveurs aujourd'hui s'autocensurent sur l'utilisation des antibiotiques ; ils ont tellement entendu que ce n'était pas bien qu'ils en arrivent à ne plus soigner leurs animaux, au point d'avoir des remontrances de la DDPP. Cette censure existe aussi chez les vétérinaires* ». Certains déclarent aussi préférer euthanasier un animal malade en engraissement car « *les cochons ont déjà eu leur chance en post-sevrage ou sous la mère* » et « *peuvent être saisis à l'abattoir s'ils ne se rétablissent pas complètement* ».

2.1.4. Evolution des usages d'antibiotiques sur les trois dernières et trois prochaines années

Sur les trois dernières années, la large majorité des élevages considèrent que leurs usages d'antibiotiques ont baissé ou stagné sur tous les stades physiologiques. Seuls deux élevages hors filière SA rapportent des hausses d'usage chez les truies en raison de problèmes de reproduction. D'après les entretiens, les mesures ayant contribué à la baisse des usages d'antibiotiques sont multiples : renforcement de l'hygiène et de la biosécurité, vaccination, utilisation de produits alternatifs (phytothérapie, homéopathie, prébiotiques, cures hépatiques), amélioration des conditions de logement, de la qualité du bâtiment, formulation de l'aliment...

Pour les trois prochaines années, la majorité des éleveurs enquêtés déclare ne pas imaginer pouvoir continuer à baisser leurs usages d'antibiotiques ; ils considèrent avoir atteint un plancher : « *je suis arrivé au niveau où faire moins est compliqué car on n'utilise vraiment pas grand-chose* » ; « *maintenir le niveau actuel sera déjà bien* ». A l'inverse, selon les vétérinaires et techniciens enquêtés, des marges de réduction demeurent. Outre les caractéristiques des élevages (qualité et cohérence des bâtiments), les freins à un usage plus prudent des antibiotiques sont psychologiques. Les éleveurs justifient leurs usages d'antibiotiques par l'habitude (« *j'ai toujours fait comme ça* »), la peur (« *je n'ose pas arrêter, j'ai peur de prendre un carton* »), des a priori (« *Il vaut mieux sécuriser au sevrage et que le cochon n'ait plus besoin d'antibiotiques ensuite* »).

Certains éleveurs sont moteurs dans les évolutions, d'autres préfèrent ne rien changer « *tant que ce n'est pas obligé* ». A cet égard, le rôle de la réglementation pour impulser les changements de pratiques est souligné. D'ailleurs, des évolutions réglementaires semblent probables pour certains, comme l'interdiction d'utilisation d'autres antibiotiques qui seront réservés à la médecine humaine. Heureusement, la sensibilité des éleveurs à l'antibiorésistance a augmenté selon les vétérinaires enquêtés : « *les éleveurs ne sont pas tous sensibles dans la même mesure, mais je n'ai plus d'éleveurs qui veulent des antibiotiques à tout prix* ». C'est « *plus une question de personnalité que de génération* », les irréductibles étant « *étonnamment des jeunes alors qu'on s'attendrait à ce qu'ils soient mieux éduqués. Mais ils sont stressés, ont peur de changer des pratiques qui marchent, besoin de se sécuriser et la pression sur la réussite...* ».

2.2. Filières sans antibiotiques

2.2.1. Des démarches multiples et évolutives

Depuis le début des années 2010, les acteurs de la filière porcine française ont développé des référentiels privés SA pour répondre à la demande de certains distributeurs et communiquer sur les efforts des éleveurs. La disposition des consommateurs à payer pour l'atténuation d'une caractéristique négative (démarches dites de requalification du standard) étant faible ou inexistante (Sylvander, 2001), le critère SA est toujours inclus dans une démarche de valorisation plus globale combinant absence d'OGM dans l'alimentation des animaux et autres critères

(environnement, bien-être animal, rémunération des éleveurs...). En l'absence de réponse collective, les cahiers des charges privés se sont multipliés comme un moyen pour les entreprises de se démarquer de leurs concurrents et d'améliorer leur image. Ils émanent de distributeurs, transformateurs, abatteurs ou coopératives (**Tableau 2**). Les spécifications sont évolutives, dans une démarche de progrès : par exemple, pour le critère SA, l'allégation « à partir de 42 jours » (deux ou trois semaines après le sevrage) est progressivement remplacée ou complétée par « depuis la naissance ».

Tableau 2 - Chronologie d'apparition des principales filières « sans antibiotiques » identifiées

Porteur	Année	Gamme de produits	Garantie
CARREFOUR	2013 (volailles) 2015 (porc)	Filière Qualité Carrefour	SA42J
Cooperl	2013	Filière « bien élevés », Marque Brocéliance	SA42J puis SAOJ à partir de 2018
Porvéo (Terrena) - SYSTEME U	2014	« La Nouvelle Agriculture »	SA42J puis SAOJ en 2020
AUCHAN	2014	Filière « responsable engagée pour vous », gamme « Fiers de nos éleveurs »	SAOJ
FLEURY-MICHON -Avril (Porc Armor Evolution)	2015	Filière « Engagés dans l'Élevage », Marque « J'aime » devenue « Filière Française d'Éleveurs Engagés » en 2020	SA42J puis SAOJ à partir de 2020
GRPPO (Groupe Michel)	2016	Démarche « Valeurs d'éleveurs »	SA42J puis SAOJ à partir de 2017
Porveo (Terrena) -Socopa	2016	Filière « Bien produire Bien consommer »	SAOJ
CASINO	2016	RSE Agriplus, gamme « Terre et Saveurs », Le Julo	SAOJ
HERTA	2017 (SA)	Filière « Préférence » (2013)	SA42J
INTERMARCHE	2017	Marque « Monique Ranou »	SAOJ
Agrial	2017	Porcristal, Charcuterie Brient	SAOJ
SYSTEME U - Socopa	2018	Filière « U Confiance »	SA42J
Porc Armor Evolution	2019	CCP Porc Armorique (2005)	SA42J
MONOPRIX	2019	MDD	SA42J
E. LECLERC	2019	Démarche « Collectif », Gamme « Nos recettes privilège », « juste et bon »	SA42J

2.2.2. Volumes et marché

Notre étude a évalué la part des porcs produits en filière SA à environ 15% en France en 2020, celle des charcuteries issues de démarches « responsables » (SA, bien-être...) à environ 2% du marché. Selon les responsables interrogés, le marché est mature, la demande satisfaite : « la gamme SA s'est développée et a touché les gens que ça intéressait vraiment ». Elle porte principalement sur « le jambon cuit, un produit enfant/famille avec une attente santé forte. En revanche, la côte de porc SA ne fonctionne pas car l'attente sur ce produit est le prix et le goût ». La valorisation du reste de la carcasse constitue une limite au développement de ces démarches même si des débouchés en porc frais, saucisses, pâtés ou terrines sont actuellement tentés. Les filières SA les plus importantes en volumes sont « Bien élevé » de la Cooperl (350 élevages, 3 millions de porcs produits SA, dont 1 million depuis la naissance, sur un total de 6 millions), « La Nouvelle Agriculture » de la coopérative Terrena (60 élevages, 200 000 porcs sur un total de 825 000) et « Engagé dans l'élevage » de la société Avril et du transformateur Fleury-Michon (40-50 élevages, 120 000 porcs sur 1,9 million). Lancée en 2011, la gamme de produits « Bien Elevé » de Brocéliande, marque propre de la Cooperl, vise une amélioration globale de la production, avec en premier lieu l'arrêt de la castration (élevage de mâles entiers), clef d'entrée du porc SA. Elle est présente dans une dizaine d'enseignes de la grande distribution (Auchan, Carrefour, Leclerc, Cora, Géant Casino, Monoprix, Simply Market...). En 2013, la Cooperl a lancé, toujours sous sa marque Brocéliande, une gamme de produits issus de « porcs élevés sans antibiotiques dès la fin du sevrage » (à la fin de la distribution de l'aliment lacté 1er âge,

vers le 42ème jour d'âge). Une filière est une somme de spécifications : le module Porc Sans Antibiotiques de la Cooperl est ainsi combiné avec d'autres spécifications dans plus d'une dizaine de cahiers des charges pour produire des porcs différents répondant aux diverses attentes des clients. En 2018, l'absence de recours aux antibiotiques a été étendue dès la naissance : une partie des produits est étiquetée « sans antibiotiques dès la fin du sevrage », une autre « sans antibiotiques dès la naissance ». Outre les efforts en logement, alimentation, conduite, biosécurité et santé, l'évolution de l'allégation SA42J à SAOJ est permise par un suivi individuel et informatisé des porcs grâce à une boucle auriculaire électronique posée à la naissance. Après les saucisses au rayon boucherie, le jambon, les lardons et allumettes, les produits « Bien Elevés » se déclinent en pâtés, terrines et autres pour parvenir à une valorisation d'une grande partie de la carcasse. Ils sont vendus 10 à 15% plus cher que le standard contre environ +25% pour le Label Rouge et +150% pour le bio. La démarche Nouvelle Agriculture (NA) s'est déployée sur le lapin en 2013, le porc en 2014, le poulet en 2015 et le bœuf en 2016 en intégrant des solutions aux questions de bien-être, santé et alimentation des animaux. Concrètement, le porc NA est nourri selon le cahier des charges Bleu-Blanc-Cœur à base de graines de lin, avec des céréales issues des Pays de la Loire ou des départements limitrophes, sans OGM et sans soja en engraissement. La NA comprend un cahier des charges, élément de communication B to C, un plan de progrès identifiant des enjeux clés notamment en matière de santé et bien-être animal, élément de communication B to B (échéances et volumes visés) et un catalogue de solutions techniques. A l'échelle des

élevages participants, il n'y a pas encore de suivi quantitatif des usages d'antibiotiques dans les élevages (type calcul d'ALEA). En 2020, à l'occasion du renouvellement du contrat de 5 ans (2015-2019), la NA évolue : la castration est interdite et l'arrêt de l'utilisation des antibiotiques passe de 42 à 0 jour. Le renouvellement de contrat a été proposé à tous les éleveurs engagés dans la démarche. Il prévoit un système de paiement qui prend en compte le coût de revient et le prix de marché pour définir un prix de base, auquel s'ajoute une plus-value d'une dizaine de centimes.

En 2013, Fleury Michon et le pôle animal d'Avril (Abera et Sanders) se sont alliés pour monter une filière SA (entre autres exigences). Co-écrit, le cahier des charges « Engagés dans l'Élevage » (EE) appartient à Fleury Michon et Avril. En 2015, Fleury Michon a lancé la gamme de produits de charcuterie (jambon, rôti, lardons) « J'aime » avec des « porcs élevés sans traitement antibiotique après le 1er âge (42ème jour) - issu d'animaux nourris sans OGM (<0,9%) et avec des céréales françaises » produits par des « éleveurs partenaires d'une démarche de progrès plus respectueuse de l'environnement et du bien-être animal » (allégations indiquées sur les produits). Fleury Michon achète les jambons, la longe, la poitrine et les épaules. Vendu 20 à 30% plus cher que le standard, le jambon « Filière française d'éleveurs engagés » représente environ 6% des ventes de jambon de Fleury Michon. Avril et Fleury Michon sont liés par un contrat d'exclusivité. Le cahier des charges est confidentiel, les éleveurs EE ne peuvent servir une autre filière ou un concurrent de Fleury Michon, et la marque ne peut utiliser que des porcs issus d'élevages EE. En 2020, l'allégation SA est passée à 0 jour (dès la naissance), le plan 2021-2025 pourrait contenir l'arrêt de la castration.

2.2.3. Recrutement et motivations des éleveurs

Une fois le compromis trouvé entre les partenaires de la filière SA sur les exigences, les surcoûts et les primes, les OP proposent à certains de leurs adhérents (en particulier faibles utilisateurs d'antibiotiques, jeunes installés ou récents investisseurs), ou à des prospects, d'entrer dans la démarche et évaluent par un audit leur capacité à respecter les exigences. Les éleveurs qui voudraient entrer en filière SA, mais ne réussissent pas l'évaluation, peuvent se voir proposer par leur coopérative un audit pour identifier leurs leviers de progrès, un bénéfice collatéral des filières SA en termes de réduction globale des usages d'antibiotiques. Lors des entretiens, certains ont déploré l'utilisation des plus-values à des fins de prospection de nouveaux adhérents : « *la question n'est pas posée en termes de qui pourrait entrer dans la démarche mais de à qui on propose ; il faudrait d'abord récompenser ceux qui n'ont pas attendu les cahiers des charges pour produire sans antibiotiques* ». Parmi les huit éleveurs enquêtés en filière SA, l'implication dans la démarche résulte d'une réflexion conjointe de l'éleveur et de son technicien (5/8) ou de la proposition du technicien (3/8) à l'éleveur remplissant certains critères (situation sanitaire, approvisionnement en aliment et génétique auprès du groupement...). Certains éleveurs intéressés disent ne pas pouvoir entrer dans une démarche SA en l'absence d'abattoirs à proximité acceptant de trier les porcs.

La première motivation des éleveurs enquêtés pour entrer dans une démarche SA est économique. Tous disent avoir été motivés par la meilleure valorisation de leurs porcs et la plus-value. « *Il n'y a que les 2 ct€ qui me motivent. C'est un gain net, pour le même travail, même si je perds un peu sur le prix de l'aliment ou l'abattage à 2h de route alors que mon élevage est situé à 20 km d'un abattoir* ». Les éleveurs disent apprécier aussi la sécurisation des prix et des débouchés, avec « *la garantie de*

prix pivot sur une partie de la production et la garantie d'enlèvement ». Selon eux, la démarche SA permet de valoriser les bonnes pratiques existantes de faible utilisation d'antibiotiques, sans être forcément le moteur du changement : « *j'utilisais déjà peu d'antibiotiques* », « *même sans filière SA, mon but était de ne pas mettre d'antibiotiques* ». En entrant dans ces filières, les éleveurs se disent aussi motivés par la volonté de « *promouvoir les bonnes pratiques* », « *d'avancer, d'être précurseur* », de redorer « *l'image de l'élevage et du métier* » et de « *produire un produit de meilleure qualité, plus valorisant* ».

La totalité des éleveurs enquêtés, engagés dans une filière SA, la recommanderait à un autre éleveur s'il « *est capable de le faire* » au vu de son parc bâtiment, sa situation géographique ou sa sensibilité. Mais ils ne souhaitent pas voir une telle démarche imposée car, comme le soulignent certains, elle « *peut ne pas correspondre à tout le monde car cela nécessite un fort engagement dans la coopérative : prendre l'aliment, les produits de santé animale, etc. Mais l'engagement est réciproque : la coopérative s'engage à trouver les débouchés* ».

2.2.4. Contrat sur les volumes et les prix

L'engagement de l'éleveur dans une filière SA se matérialise par un contrat qui fixe la durée (3 à 5 ans en général, reconductible), le volume (garantie de débouché), la plus-value et dans certains cas la modalité de fixation du prix de base (indexation sur le coût alimentaire ou le coût de revient). Les éleveurs ont une part variable de leurs porcs commercialisés dans la démarche : « *Seulement un quart de mes porcs sont valorisés dans la démarche alors que je fais le travail pour 100%. J'ai un client local pour les autres porcs mais il n'a pas voulu souscrire à cette démarche car il pense ne pas réussir à valoriser les 2,5 cts€.* ».

Le montant global de la plus-value, environ 5 € / porc, diffère selon les contraintes (SA dès la naissance ou à partir de 42 jours, puces RFID, alimentation, logement...) et le degré d'approvisionnement auprès de la coopérative (aliment, génétique...). Certains éleveurs le jugent insuffisant pour couvrir leurs surcoûts. Mais dans l'ensemble, les surcoûts liés strictement au SA semblent assez limités, comparativement aux contraintes sur l'alimentation (sans OGM, graines de lin) : substitution du curatif par le préventif (vaccins, produits alternatifs), investissements (biosécurité, densité, maîtrise de l'ambiance et de la ventilation, qualité de l'eau, de la litière, propreté du logement, etc.), temps de travail (rigueur, surveillance, enregistrements, tatouage, bouclage). A terme, cette plus-value pourrait d'ailleurs disparaître selon certains, « *quand les pratiques seront calées et que le SA42J deviendra le standard* ». En outre, selon la règle de facturation propre à chaque cahier des charges, les porcs traités (tatoués et marqués à l'oreille pour être séparés à l'abattage) bénéficient ou non, ou jusqu'à un taux maximum d'animaux traités (10% par exemple), du bonus et, en cas de traitement collectif, toute la bande peut être déclassée. Ceci peut conduire l'éleveur à ne plus traiter les cochons malades, un problème soulevé dans les entretiens.

2.2.5. Audit et contrôle

Lorsqu'un groupement est référencé pour fournir dans un cahier des charges, il est audité par un organisme tiers (Bureau Véritas, Certis, Avicert, Certipaq, Certisud...) qui vérifie comment il va procéder pour certifier les élevages et les contrôler. Dans certaines démarches, le certificateur peut être un organisme extérieur et non le groupement ; par exemple, pour le passage de 42 à 0 jours de la filière Engagée dans l'Élevage, Fleury Michon a mandaté CERTIPAQ pour réaliser les visites de certification. Lors de la certification, le groupement

détermine quand le premier lot de porcs de l'éleveur pourra être commercialisé, en respectant l'ensemble du cahier des charges. Chaque cahier des charges a un plan de contrôle et une grille d'audit des critères à respecter. Chaque année, l'OP (ou l'organisme certificateur) doit contrôler 100% des élevages certifiés et 10 à 20% des élevages font l'objet d'un contrôle aléatoire par un organisme tiers. Le suivi de l'utilisation des antibiotiques par l'ALEA n'est pas obligatoire dans tous les labels. Les données (moyenne, dispersion, évolution) ne sont pas publiées. D'autres critères de santé animale sont suivis comme les taux d'animaux ayant reçu un traitement antibiotique et la mortalité.

CONCLUSION

L'évolution des normes réglementaires et privées, conjuguée aux progrès en termes de solutions alternatives (vaccins entre autres) et de biosécurité, a permis une forte baisse des usages d'antibiotiques dans toutes les filières animales en France. Les démarches SA ont été coconstruites dans le cadre d'accords commerciaux entre maillons de chaînes de valeur. Elles reposent sur des engagements réciproques des éleveurs (pratiques d'élevage, traçabilité...) et des acheteurs de porcs (compléments de prix, engagement d'enlèvement, fixation différenciée du prix limitant la volatilité...) dans le but d'élaborer une valeur ajoutée unitaire supérieure. Cependant, le marché SA est aujourd'hui considéré mature en porc en France.

Par ailleurs, la réduction des usages d'antibiotiques pose la question du modèle économique des vétérinaires. Avec le développement des filières SA, certains cabinets « ont pris le pas et se transforment en consultants pour aider à la démédecation ». Des groupements disent aussi avoir le projet, depuis longtemps, de faire payer le conseil, avec la difficulté de rendre payant ce qui a toujours été gratuit et le risque que certains éleveurs n'appellent plus le vétérinaire.

Comme l'ont observé Bowman *et al.* (2016) sur les filières SA apparues en 2007 en poulet de chair aux Etats-Unis, l'absence de définition légale de l'allégation « sans antibiotiques » en France, contrairement au « sans OGM », a conduit à des cahiers des charges multiples et des pratiques d'étiquetage très diverses dans une même filière (pour le porc : sans traitement antibiotique dès la fin du sevrage, après 42 jours d'âge, à la fin de l'aliment lacté, depuis la naissance) et entre filières (sans traitement antibiotique pendant la période de ponte pour les œufs, 90% des lots certifiés sans antibiotiques en poulet, sans traitement antibiotique dès deux mois et demi pour le veau), avec un risque d'incompréhension et de doute des consommateurs et un manque de transparence. En 2015, la

direction générale de la consommation (DGCCRF) avait travaillé sur un projet de décret d'encadrement de l'allégation SA, toutes filières confondues. Ses travaux visaient à harmoniser et standardiser les indicateurs de performance différents entre filières et entre entreprises. Plusieurs indicateurs avaient alors été évoqués : indice d'exposition aux antibiotiques, taux de mortalité en élevage, taux d'animaux traités aux antibiotiques. Ces travaux avaient été suspendus au profit des démarches privées. Mais le foisonnement de ces dernières, et la confusion qui peut en résulter, y compris sur les prix payés aux producteurs, réactivent chez certains l'attente d'un encadrement réglementaire. A cet égard, Van Boeckel *et al.* (2017) et Guibilini *et al.* (2017) démontrent que l'instauration de réglementations harmonisées ou de taxes sur les ventes d'antibiotiques ou les produits animaux obtenus en utilisant des antibiotiques ont le plus d'effet sur la baisse des usages à court terme, les fonds récoltés pouvant être investis dans l'amélioration des pratiques d'élevage. Toschi Maciel et Bock (2012) ont montré que, sur le bien-être animal, les démarches privées se sont substituées à la mise en œuvre d'une législation plus stricte et que ce changement de gouvernance a donné à des acteurs privés un pouvoir de régulation sans être soumis aux règles démocratiques contrôlant qu'ils servent le bien commun.

Certains soulignent un autre rôle de ces multiples cahiers des charges, « tous les mêmes à 5% près » : permettre aux abatteurs et groupements de fidéliser les éleveurs et de garantir leur approvisionnement. Une simplification de ces démarches pourrait conduire à une segmentation autour de quatre filières : Le Porc Français-QT (y compris le niveau d'entrée de certaines allégations), Certificat de Conformité Produits (niveau premium d'allégations harmonisées sur le bien-être, les antibiotiques, les OGM...), Label Rouge, BIO. Chaque éleveur pourrait ainsi livrer plusieurs abattoirs ce qui contribuerait à un meilleur équilibre dans le rapport de force et à faciliter la défense collective du prix du porc. Au-delà, l'élargissement des outils utilisés par les éleveurs et leurs organisations, comme les contrats-types et les indicateurs de coûts, est une voie à explorer pour renforcer leur capacité de négociation dans des démarches de filière verticales en plein essor.

REMERCIEMENTS

Les auteurs remercient les personnes enquêtées pour les informations transmises. Le projet ROADMAP a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 817626.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Anses-ANMV, 2020. Suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques en France en 2019. 97 pages.
- Bowman M., Marshall X., Kandice K., Kuchler F.K., Lynch L., 2016. Raised without antibiotics: lessons from voluntary labeling of antibiotic use practices in the broiler industry. *Am J Agric Econ.*, 98, 622–42.
- Collineau L., Hémonic A., Bougeard S., Krebs S., Chauvin C., Belloc C. 2018. Quantifier, expliquer et réduire l'usage des antibiotiques en élevage porcine en Europe : bilan du projet MINAPIG. *Journées Rech. Porcine*, 53, 421-422
- Giubilini A, Birkl P, Douglas T, Savulescu J, Maslen H., 2017. Taxing meat: taking responsibility for one's contribution to antibiotic resistance. *J Agric Environ Ethics.*, 30, 179–98.
- Toschi Maciel C., Bock B., 2012. Modern Politics in Animal Welfare: The Changing Character of Governance of Animal Welfare and the Role of Private Standards. *Int. J. Social. Agric. Food*, 20, 219–235
- Poissonnet A, Cavarait C., Corrége I., Badouard B., Hémonic A., 2021. Evaluation rétrospective de plans d'intervention pour réduire l'usage des antibiotiques en élevage de porcs. *Journées Rech. Porcine*, 53, 421-422
- Sylvander B., 2001. Les stratégies de qualification des firmes agroalimentaires et la désintensification. Dossier de l'environnement de l'INRA, n°24. <https://www7.inra.fr/dpenv/pdf/sylvad24.pdf>
- Van Boeckel T. P., Glennon E. E., Chen D., Gilbert M., Robinson T. P., Grenfell B. T., Levin S. A., Bonhoeffer S., Laxminarayan R., 2017. Reducing antimicrobial use in food animals. *Science*, 357, 1350-1352.